

Département : ARDECHE

République Française

Arrondissement : LARGENTIERE

Liberté – Egalité - Fraternité

Commune de **ST ETIENNE DE FONTBELLON**

Date de convocation : 23 mars 2026

Date d'envoi : 23 mars 2026

Date d'affichage : 23 mars 2026

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 007-210702312-20260330-20_2026-DE

S²LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20-2026 Du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 22 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, ALLIX Jean-Marie, CADET Dominique, RECCHIA Dominique, Elizabeth MAZON, BARBAROUX Sylvie, BOIRON Yves, CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe, DUCHAMP Aurore, FARJON Philippe, FULACHIER Sylvian, GONTHIER Erwan, MARTIN Marie-France, MAZET Caroline, NEGRE Grégory, OZIL Christine, ROURE Florian

Absents ayant donné procuration : 1 – Sophie MOURARET à Pascale LIOUTIER

Absents n'ayant pas donné procuration : 0 –

Secrétaire de séance : MAZET Caroline

OBJET : Désignation d'un correspondant défense

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du ministère de la Défense relative à la mise en place d'un correspondant défense dans chaque commune,

Considérant l'intérêt de développer le lien entre la Nation et les forces armées, ainsi que de sensibiliser les citoyens, notamment les jeunes, aux questions de défense,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De procéder à la désignation d'un correspondant défense au sein de la Commune ;
- De désigner en qualité de correspondant défense : Philippe COMPERE.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire
Caroline MAZET



Le Maire,
Philippe ROUX

